



Le 5 novembre 2024

Faire taire le silence. Entendre les murmures autour de la prise en charge des les violences intrafamiliales

Isabelle SERET,
Journaliste formée à la victimologie

Un enfant sur cinq est victime d'agression sexuelle sous différentes formes. Une enquête menée en 2021 par Bernard de Vos, délégué général aux droits de l'enfant sur le sujet pose ces questions : Comment l'enfant s'exprime-t-il ? Comment est-il écouté ? Quelles sont les réactions qui s'en suivent ?

Un appel fut lancé à qui souhaitait s'engager plusieurs mois dans ce travail et ce sont les adultes abusés qui ont participé plutôt que des enfants car le recul facilitait leur expression et le suivi qui pouvait en découler.

1. La souffrance des intervenants :

Sur huit personnes violentées, sept se sont révélées violées ou abusées sexuellement en plus de gifles, claques et injures fréquentes. Il est nécessaire de prendre en compte une situation pour bien la comprendre et surtout pour en éviter la reproduction, pour la prévenir donc. Que faisons-nous face à ces situations ? Que n'avons-nous pas fait dans le passé ? Les enfants violentés deviennent des adultes souffrants qui ont mis en place des mécanismes de défense qui les poussent à se taire, à contenir leur violence ce qui entraîne fatigue et difficultés... Les intervenants, eux, sont aussi victimes de manque de soutien financier, de manque de personnel impliquant un défaut de suivi efficace, et parfois l'incapacité de poursuivre dans de telles conditions.

Un adulte témoigne : « *On ne m'écoutait pas* » mais le directeur de son institution ne trouve rien dans son dossier. Pas de paroles mais il faut chercher à décrypter les comportements. La violence existe partout : dans le cercle familial, à l'école (campagne actuelle HOPE contre le harcèlement), dans les clubs de sport... La parole se libère progressivement à la suite des mouvements #Me Too, Balance ton porc ou ton bar.com...

Souvent, on pense que l'agresseur est extérieur à la famille car la pression familiale freine et diffère les dénonciations. La société ne les encourageait pas non plus.

Claire Ruffio explique que dans les années 80, le viol est considéré comme un fait divers. Depuis 90, l'affaire Dutroux a provoqué une réflexion sur le fonctionnement de la société et en 2011, l'affaire Strauss-Kahn a mis en lumière la domination masculine. Ensuite des livres comme celui d'Emmanuelle Béart, de Camille Kouchner ont ouvert des brèches dans les certitudes concernant la parenté biologique.

2. Question sur la parenté :

L'anthropologie se fonde sur les différences de culture et déconstruit les universels sur la parenté biologique, choisie, instituée. Elles sont à la base d'une recherche auprès des professionnels du soin et de la santé. Quelques exemples : Lisa, maintenant assistante sociale, témoigne de violence paternelle à la suite du décès de sa mère. Sa tante qui l'héberge épisodiquement finit par ne plus en sortir avec son comportement de révolte et ses fugues. Le S.A.J demande le placement en internat durant la semaine et le W-E chez son père au comportement dangereux. La famille nucléaire est favorisée et on ne permet

pas un élargissement de la famille alors que la tante était tout indiquée et s'investissait. L'éloignement thérapeutique est considéré comme une rupture du lien et on privilégie le fait de garder une proximité avec l'enfant.

Qu'est-ce qui fait parenté ?

Le concept de famille a évolué et diffère d'une culture à l'autre. Dans le passé, la famille était élargie. Elle est devenue nucléaire et même monoparentale, ce qui confine les enfants dans des relations restreintes. L'espace public est aussi perçu comme dangereux et l'enfant se retrouve donc très seul.

En Polynésie, cependant, le droit du lien social prévaut sur le lien de la famille biologique et en Afrique, une maman devient maman des enfants de la communauté. Dans les familles polygames, toutes les femmes s'occupent des enfants de leur mari. Chez nous, on trouve également des familles différentes avec l'adoption et la procréation médicalement assistée avec des avantages et des inconvénients comme dans les familles biologiques. Il faut repenser la notion de famille.

Dans les huit récits étudiés, beaucoup de victimes ont pris distance avant de retrouver un lien.

La séparation vaut mieux que de rester en famille parfois et la maltraitance peut se trouver dans l'absence d'action face à la violence. Marcelle témoigne : « *Ils se moquaient de moi car, en institution, je ne vivais pas chez mes parents.* » Cette sale gosse dérange car elle ne correspond pas aux normes. La voilà stigmatisée. L'injure définit qui elle est et, pour faire face, plusieurs comportements possibles : devenir difficile ou trop sage ; énurésie, bégaiement, asthme et eczéma, angoisses à l'adolescence... sans rien dire souvent !

Thomas, lui, a trouvé une présence attentive chez sa voisine qui le remet debout après lui avoir fait prendre conscience : « *Ce n'est pas normal ce que tu vis !* ». Il se prend en charge et devient psychologue.

Parenté instituée ou parenté choisie ? Quelle réponse donner ! Le choix d'une relation affective ! une rencontre positive ! Pierre Lassus dit que la maltraitance peut aussi être l'absence d'actions !

3. Interdit de l'inceste :

Comment sortir du silence, de la honte, de la culpabilité et comment affronter le déni, refuser la soumission ? La grande difficulté de verbalisation fait que l'on se sent responsable du fait. Un groupe d'appartenance rend sa dignité à la victime qui se sent souvent responsable et garantit le non-jugement, permet de passer de la première personne du singulier à un « Nous ».

Témoignage : Gaëlle, psychologue, elle-même victime d'un inceste par son grand-père maternel, s'exprime après une longue thérapie. Elle a pu libérer sa parole à 40 ans alors que l'inceste s'était déroulé de ses 3 ans jusqu'à ses 8-9 ans. Les non-dits s'étaient exprimés par de l'eczéma, de l'asthme, des angoisses mais pas vus par son entourage familial.

Dorothée Dussy, anthropologue dans son livre « *La grammaire de l'inceste* » montre que la personne ne le voit plus, qu'elle est conditionnée, le silence est présent à tous les étages de la famille. Un enfant sait qu'il ne doit pas en parler. La culpabilité, la honte, le silence s'établissent naturellement et la parole semble être potentiellement mortelle !

Dire à ma mère, nous dit Gaëlle : « *Que t'est-il arrivé dans ton enfance ?* » Savoir mettre des mots sur le langage du sexe que l'enfant n'a pas ! La parole dite a des conséquences terribles : « *des branches doivent tomber de l'arbre* » !

3 élèves sur 30 dans une classe sont concernés par la violence et/ou l'inceste. Que faire avec les confidences des élèves ? Or il existe une grammaire de l'inceste. Dans un arbre généalogique, l'inceste apparaît régulièrement à tous les étages, protégé par le tabou, le silence de l'enfant qui sait qu'il ne doit pas en parler même si l'ordre ne lui en est pas donné. L'agression par effraction est impossible à verbaliser et l'habitude la rend invisible.

La parole est perçue comme potentiellement mortelle. Et quand l'amnésie traumatique saute des années plus tard et que les questions surgissent, on découvre que ce n'est pas nouveau !

Trois cercles du silence, celui de l'inceste, celui de la famille et celui de la société font barrage à la parole. Il existe une surdité sociale. Les conséquences d'une dénonciation paraissent dramatiques aux victimes qui craignent une rupture des liens familiaux et avec elles-mêmes de surcroît. Pourtant, la problématique concerne tout le monde. En mai 68, la libération sexuelle forme une première étape avant une deuxième qui libère la parole sur les abus.

Le cycle de la maltraitance se reproduit. Comment faire la différence entre le normal et l'anormal dans les familles dysfonctionnelles ? Les repères y sont biaisés. En réalité, tous sont victimes et reproduisent des comportements déviants car ils n'ont pas appris à faire autrement. Oser parler favorise la prise de conscience et brise le cercle infernal permettant ainsi le long processus de reconstruction ainsi que la prévention d'actes et de souffrances ultérieurs. Comme le dit Dorothée Dussy, on reproduit car on n'a pas appris à faire autrement.

* * * * *

Questions - Réponses

- *Faudrait-il garder le lien à tout prix ?* Le lien est important et peut être entretenu avec créativité au contraire de la relation qui peut être coupée pour protection.
- *Pourquoi les enfants adoptés recherchent-ils leurs parents biologiques ?* Car la parenté chez nous est souvent biologique ce qui souligne leur différence, et le regard extérieur les pousse régulièrement à rechercher leurs origines... pour mieux se comprendre parfois aussi.
- *L'inceste est-il toujours le fait des hommes ?* Non, mais c'est moins fréquent.
- *La justice a-t-elle évolué en matière de traitement de l'inceste ou d'agressions sexuelles ?* Il faut souvent beaucoup de temps pour se mettre à parler, et les lois ont permis l'allongement du délai de prescription mais sans effet rétroactif. C'est un progrès car le mot inceste a été introduit dans la législation. Des plaintes symboliques peuvent être l'occasion d'un accueil des victimes par des personnes spécialisées même en cas de décès de l'agresseur. Cela permet parfois des recoupements avec d'autres situations. Porter plainte est toujours utile même si c'est difficile : cela permet de qualifier l'acte subi et de clarifier la perception du ressenti. Cette démarche favorise la recherche des causes de la violence et d'organiser les solutions à mettre en place.
- *Comment aider les jeunes en difficulté ?* Les accompagner jusqu'en justice. Avant, les enfants n'étaient pas entendus par crainte d'aliénation parentale (manipulation par un parent au détriment de l'autre). L'histoire récente et la justice évoluent mais que préférer face à la peur d'une séparation ? C'est l'**écoute** attentive du juge qui est déterminante... au cas par cas ! Mais comment dégager le **temps** nécessaire ?

* * *

Le livre d'Isabelle Seret analyse dans le détail les témoignages des huit témoins qui ont accepté de participer à l'enquête afin de participer positivement à l'aide apportée aux nouvelles victimes. Merci à toute cette équipe !

Bibliographie : *Chez moi vivait la violence*, Ed. La manufacture de livres, 2022
Faire taire le silence, Ed. Academia, 2023